LE BULLETIN

Vivre à Longvilliers

SEPTEMBRE 2015

Sommaire

Le mot du Maire
Voisins Vigilants
Compte rendu du Conseil Municipal
Plan Local d'Urbanisme
Aire Multisports
Élections Régionales
Rentrée scolaire
Centre Communal d'Action Sociale
Associations

MAIRIE DE LONGVILLIERS

4, route de Rochefort

Tél. : 01 30 41 33 96

Tél. : 09 64 38 87 19

Fax : 01 30 41 46 18

http://longvilliers.free.fr

mairie.longvilliers@wanadoo.fr

****

La Mairie est ouverte au public :

Le mardi de 14h à 17h
Le jeudi de 14h à 17h
Le samedi de 9h à 12h

Le mot du Maire

Les vacances se sont terminées après un été particulièrement faste pour les touristes, mais plus sévère pour les agriculteurs qui ont affronté une longue période de sécheresse, laquelle a nécessité un plan de restriction d'arrosage (voir article dans le bulletin). Un arrosage minimum a été effectué par notre agent sur les massifs les plus importants des hameaux.

La rentrée scolaire est toujours une étape importante de la vie des familles. Je souhaite à tous une bonne rentrée 2015, pour les parents qui mettent en place une nouvelle organisation, pour les enfants qui changent de classe et pour les plus jeunes qui font leur première expérience. Sans oublier les enseignants et assistantes dont le travail et le dévouement sont les clés d'une rentrée sereine. Toutes les classes de l'école élémentaire ainsi que la grande section de la maternelle sont équipées de tableaux numériques depuis la fin de l'année scolaire.

Le plan "Vigipirate" est maintenu avec l'inconfort généré aux abords des écoles. Merci aux parents pour leur compréhension lors des difficultés de stationnement.

Béatrice Mabit

Bienvenue aux nouvelles recrues : Mesdames Béatrice Mabit, enseignante en maternelle à Longvilliers, petite et moyenne section et Nathalie Couchaux, enseignante en CE1 à l'école élémentaire de Rochefort. Madame Christelle Cuzon remplace Madame Dora Alves à la cantine de la maternelle le temps de son incapacité et Madame Sylvie Guéret remplace Madame Ribeiro à l'école élémentaire pour l'entretien des classes.

Nathalie Couchaux

Les travaux prévus notamment à l'école maternelle sont reportés pour les huisseries dans l'attente de la notification de subvention et pour la plomberie à la suite d'une livraison inadéquate des matériaux.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) prévoyant le Transfert de la compétence assainissement aux intercommunalités, nous envisageons un regroupement du service des eaux d'Ablis et du service assainissement de la CAPY (Communauté de Communes Contrée d'Ablis - Porte d'Yvelines)sous la seule identité du SIAEP d'Ablis afin de mutualiser les moyens humains et matériels. Si cette disposition est validée, elle pourrait être mise en place en 2016.

Cet été, le plan canicule a été mis en place, les personnes les plus vulnérables ont été suivies, sans que l'on ait eu à noter le moindre besoin d'aide ou d'assistance.

L'organisation Voisins Vigilants s'est bien implantée dans les hameaux. Souhaitons qu'elle apporte la sécurité espérée. Des communautés sont créées dans chaque hameau, rapprochez-vous des adhérents existants ou de la Mairie afin de ne pas en créer de nouvelles.

Des travaux ont été réalisés par le Conseil Départemental sur la route départementale 149 à la suite de notre réclamation de novembre 2014. Quelques travaux d'entretien et d'aménagement de voirie vont être réalisés prochainement au Bourg, à Bouc-Etourdi, route de Morsang et chemin des Echelettes.

Nous devions proposer au Collectif de la Gloriette un projet d'implantation de l'aire multisports sur le terrain de La Bâte, avec une vue d'intégration que nous présentons à tous ci-après avec toutes les réserves et toutes les investigations qu'il nous reste à réaliser avant de prendre une décision.

Merci de noter sur vos agendas les Journées du patrimoine les 19 et 20 septembre prochains. Les anciennes industries de Longvilliers et des environs seront évoquées sous forme d'un diaporama et d'une exposition, une occasion pour les anciens de se remémorer le passé et pour les plus jeunes de connaitre l'histoire de leur village. Venez nombreux.

En clôture, dimanche à 17h30 concert de hautbois et orgue dans l'église Saint Pierre de Longvilliers, avec deux artistes de renom.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une excellente rentrée.

Marc ALLES

Voisins Vigilants

Dans un précédant bulletin nous vous avions informé que, compte tenu de l'accroissement des cambriolages dans la région, le Conseil municipal avait décidé de faire adhérer notre commune au dispositif "Voisins Vigilants". Cette démarche s'effectue en cohérence avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) mis en place en 2012.

Vous avez été informé individuellement des démarches à effectuer pour participer à ce dispositif basé sur l'entraide et la solidarité entre voisins. Cette initiative a connu un réel succès puisque 39 foyers Longvillageois se sont inscrits : Le Bourg 7, La Bâte 11, Bouc Etourdi 10, Petit Plessis 8, Reculet 3.

Des panneaux à visée dissuasive ont été installés à l'entrée des différents hameaux.

Le dispositif d'alerte par SMS et courriels permet d'informer très rapidement sur toute situation anormale, par exemple cambriolage ou véhicule suspect, mais il pourra également être utilisé par la mairie pour informer en cas d'événements relevant du PCS tels que tempête, neige, incendie, …

Dans la première quinzaine d'août, deux alertes ont été lancées à La Bâte, une pour un cambriolage, l'autre pour un véhicule suspect en maraude, permettant une intervention rapide de la Gendarmerie.

La Mairie encourage tous les Longvillageois à participer à ce dispositif d'entraide qui sera d'autant plus efficace que nous serons plus nombreux à y adhérer.

Adhésions sur le site : voisinsvigilants.org

Conseil Municipal du 5 juin2015

Demande de subvention complémentaire au programme 2012-13-14: Le Conseil Général des Yvelines accorde une subvention complémentaire correspondant à 10% de la subvention accordée soit 14 021€. Le CM accepte.

Adhésion à l'Agence d'Ingénier'Y : Cette agence a été créée par le Conseil Général des Yvelines pour les communes rurales de moins de 2 000 habitants, afin d'apporter une assistance technique, juridique et financière dans les domaines suivants : aménagement du territoire, des espaces publics, du logement, de la voirie et de l'assainissement. Le CM accepte.

Décision Modificative au Budget communal 2015 : Il faut ajouter 2600€ à l'article 202 : Frais réalisation documents urbanisme et retirer 2 600€ à l'article 21318 : Autres bâtiments publics. Le CM accepte.

Participation carte Imagine'R – Collégiens : Le CM à l'unanimité maintient le taux à 100%.

Participation carte Imagine'R – Lycéens : la délibération n'est pas modifiée, soit 50% du montant du tarif subventionné par le conseil général sur la base de la zone 4-5 au maximum.

Motion concernant le projet d'implantation d'une aire de grand passage des gens du voyage dans le sud-yvelines : M. le Préfet des Yvelines représentant de l'Etat souhaite implanter une aire dans le Sud Yvelines, en premier lieu le terrain militaire de Rambouillet - Poigny-la-Forêt, puis Saint-Martin-de Bréthencourt et ensuite les Essarts-le-Roi. Les conseillers départementaux du canton de Rambouillet proposent le vote d'une motion pour informer le Préfet de leur désapprobation. Le CM accepte.

Plan Local d'Urbanisme : arrêt du PLU et bilan de concertation : M. Alles remercie avant tout le travail fourni par les anciens membres de la commission d'urbanisme Mmes Lefèvre et Dupont et pour les nouveaux membres Mme Palfray, MM. Caron et Godeau. Il remercie plus particulièrement Mme Cousin, M. Chanclud et le bureau Gilson pour la synthèse des documents. M. Gilson présente les différentes étapes suite au vote de l'arrêt du PLU et bilan de concertation : 1°/ envoi de ce document aux différents services de l'état, 2°/ le commissaire enquêteur, pendant un mois, reçoit les remarques et observations des administrés en Mairie et 3°/ approbation du PLU.

La commune de Longvilliers est répertoriée en totalité en site inscrit ou classé sur certains lieux. Présentation des Hameaux et de leurs différents zonages (Zone U : urbaine, N : naturel, A : agricole).

De nombreuses questions sont posées par M. Alexandre et Mme Gilet, concernant le type de constructions autorisées, suite au classement d'une parcelle du Hameau de La Bâte en Nh : Evolution du bâti existant de manière mesurée et autorisation des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs. Dans le cadre des Orientations d'Aménagement et de Programmation en date du 31 mars 2015, Mme Gilet a fait remarquer qu'il était noté dans le Hameau de La Bâte : « future aire de jeux collective située à proximité » et que cette phrase se traduit comme un événement acté. M. Alles explique que le PLU n'est pas approuvé et que de nombreuses modifications ont été réalisées et d'autres pourront encore intervenir jusqu'à l'approbation du PLU.

Concernant cette parcelle Nh et l'aire de jeux, M. Magné dit qu'une pétition a été déposée en mairie. M. Alles précise que l'aire de jeux n'est pas à l'ordre du jour mais informe que deux pétitions ont été déposées, une par des adultes contre et une déposée par des enfants pour.

M. CANAL précise que le groupe de travail créé à l'issue du CM du 21 novembre 2014 poursuit son action dans le but de trouver un site approprié, pouvant satisfaire le maximum d'intérêts. A cette fin des interviews de membres du Conseil Municipal ont été menées. Il a été pris bonne note des préférences de chacun, et afin de tenir compte des remarques recueillies nous procédons donc à un inventaire des terrains susceptibles d'accueillir l'aire dans un des hameaux du village. M. Gilson termine la présentation du Plan Local d'Urbanisme et M. Alles passe au vote: l'arrêt du PLU et le bilan de concertation. Il est accepté à 10 voix pour, une abstention (M. Cordier, il joint l'explication de son vote à lire au conseil municipal) et 4 voix contre (Mme Gilet et MM. Magné, Alexandre et Chapey).

Questions diverses :

Autorisation du droit des sols : présenté par M. CHANCLUD : quatre déclarations préalables et deux permis de construire.

Demandes de subvention non retenues : Croix rouge unité locale sud Yvelines, AMIF solidarité Népal, Trotte menu (Halte-garderie de Saint Arnoult en Yvelines).

Syndicat **I**ntercommunal pour l'**A**dduction de l'**E**au (SIAEP) dans la région d'Ablis : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2014. Ce rapport est disponible en Mairie pour les conseillers municipaux.

Pour info :

- Nombre de CM depuis 1995 : M. Alles énumère le nombre de conseils municipaux au cours des années passées et le nombre de délibérations votées, pour répondre à M. Cordier qui pensait que le CM perdait son pouvoir décisionnel. Par exemple en 2008 : 10 réunions et 50 délibérations, en 2014 : 5 réunions et 64 délibérations.
- Nomination de M. Sérafini en qualité d'Adjoint Technique stagiaire à compter du 10 juin 2015.
- Prochain Conseil prévu début septembre.

Remplacement de l'agent technique de la mi-juillet à début août.

La séance est levée à 22H45.

****

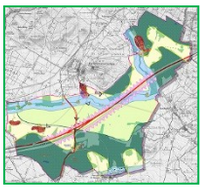

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Les travaux de réalisation du Plan Local d'Urbanisme avancent.

Etapes franchies :

- Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).
- Débat du projet PADD en Conseil Municipal.
- Deux réunions publiques d'information.
- 1ère Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA).
- 2ème Réunion des Personnes Publiques Associées (PPA).
- Arrêt du PLU et bilan de la concertation.
- Envoi du dossier aux différents services durant trois mois.

Étapes à venir :

- Enquête publique.
- Approbation par le Conseil Municipal.

Nous vous rappelons que vous avez la possibilité de consulter les documents en mairie.

Nous avons mis à votre disposition un registre en mairie dans lequel vous pouvez faire part de vos questions, de vos remarques et aussi de vos suggestions. Ce registre est à votre disposition depuis le début de l'étude du PLU.

Aire multisports

De nombreux courriers contradictoires ont circulé sur le sujet. Profitons du bulletin pour expliquer la teneur exacte de ce projet.

Le Conseil de Communauté de la CCPFY, devenue CART (Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires) a décidé, fin 2005, de mettre en place un programme d'implantation d'équipements de proximité dans les communes de son territoire.

En mettant en place ce programme, la CCPFY avait pour objectif d'offrir aux habitants du territoire, petits et grands, des espaces ludiques près de chez eux.

A ce jour, 15 communes ont choisi de profiter de ces équipements ; 4 seront équipées en 2015 dont Rochefort et Bonnelles. Après enquête auprès de ces municipalités, aucun grief ne nous a été rapporté et, au contraire, ces installations sont considérées comme très satisfaisantes.

L'engagement de la CART

Il s'agit de financer et d'installer des mini-terrains de sport combinant les possibilités du basket, volley, handball et football ou des jeux pour adolescents. Le revêtement de sol synthétique offre toutes garanties de sécurité et assure une bonne insonorisation des mouvements. Ces espaces sont entourés de palissades et filets pour éviter les sorties de ballons intempestives. La CART s'engage sur l'installation de ces aires, sur leur maintenance et leur entretien (sauf en cas de vandalisme avéré).

Le projet de la mairie

Offrir à tous les Longvillageois un lieu multigénérationnel. L'offre de la CART serait agrémentée par la commune d'équipements additionnels tels que table de ping-pong, terrain de boules et bancs, le tout dans un environnement paysagé. La commune n'étant propriétaire que de peu d'espaces, c'est vers le terrain situé au hameau de la Bâte face au lavoir, prévu à l'origine pour y installer une station d'épuration, que s'était orienté le choix de l'emplacement. Ce hameau qui est le plus peuplé compte le plus de jeunes adolescents. Néanmoins, afin de trouver un nouvel emplacement, des possibilités d'acquisition auprès de propriétaires sur la commune sont en cours d'examen.

Vous trouverez ci-après une proposition d'aménagement du terrain de La Bâte, dans l'attente de l'avancement du dossier.

Impact financier

Le montant de l'investissement financé par le budget de la CART se situe entre 55 000 € et 80 000 € selon la taille des terrains, montant évidemment financé indirectement par les impôts de toutes les communes…et même par celles qui refuseraient "généreusement" de profiter de l'offre. Seul coût éventuel à prévoir pour notre commune : celui des équipements additionnels destinés à rendre le lieu attractif pour tous et à l'intégrer dans le paysage (voir illustration de l'avant-projet).

La suite du projet

Selon les résultats de la recherche d'un terrain réunissant le maximum de critères positifs, nous devrons procéder ensuite à l'étude de faisabilité auprès des services de l'état. A l'issue de ces consultations, une réunion d'information vers la population sera organisée, le projet sera soumis à l'approbation du Conseil municipal et, selon le résultat du vote, sera lancé ou abandonné.

L'aire de Sonchamp.

Simulation informatique de l'impact visuel de l'aire multisports.

Plan d'un projet (non définitif) d'aire multisports avec équipements complémentaires dans un environnement arboré.

Parc relais de Longvilliers

Chacun peut remarquer que le parc relais de Longvilliers est régulièrement saturé dès 8 h 30 sur les 5 jours ouvrables de la semaine, avec pour conséquence un stationnement hasardeux en bord de route ou hors des emplacements prévus.

Indépendamment d'une extension, existe-il d'autres solutions pour réduire cet engorgement ?

Afin de connaître l'origine des usagers, une enquête a été menée le 18 juin 2015 par quatre élus de la commune. Le but était d'évaluer si une adaptation des services de bus pourrait diminuer le nombre des usagers du parking.

Deux brèves questions étaient posées : commune d'origine et bus ou covoiturage. Sur 136 véhicules entrés entre 5 h 30 et 8 h 45, 41 venaient de Saint-Arnoult, 8 de Dourdan, 5 de Longvilliers, 5 de Rochefort et le reste, se composait de 1 à 2 usagers issus de 35 communes de l'Eure et Loir, de l'Essonne et des Yvelines. Plus de 90 % des personnes prenaient le bus 91.3 à l'arrêt du Plessis-Mornay pour gagner la gare de Massy.

Au vu de ces résultats, une solution serait une extension de la ligne 91.3 via Saint Arnoult, Rochefort et Longvilliers, qui pourrait s'appliquer à un bus sur deux ou trois, afin de ne pas pénaliser les voyageurs venant de Dourdan par un allongement de leur temps de trajet.

Une autre possibilité s'inscrirait dans le plan de mobilité à la demande, telle qu'envisagée entre la gare de Gazeran et la zone de Bel Air - La Forêt, à Rambouillet.

Un rapport de cette enquête a été transmis à la CART.

****

Travaux de voirie

L'entretien et l'aménagement de nos voies de circulation est un facteur de sécurité tant pour nos véhicules que nos personnes.

Vous aurez remarqué la réfection de la chaussée de la RD 149 à la hauteur du Plessis-Mornay, réalisé par le département à la suite de notre réclamation du mois de novembre.

Concernant directement notre commune, et suite à la réunion de la commission voirie du jeudi 9 juillet il a été prévu un ECF (enrobé coulé à froid) sur la route de la ferme de Morsang, de l'enrobé sur le chemin des Echelettes. Pour un montant de travaux de 20 000 € HT qui nous permettent de bénéficier de la subvention du Conseil départemental.

Nous prévoyons aussi d'autres travaux route de Rochefort et chemin de l'église au bourg ainsi qu'au hameau du Bouc Étourdi.

Nous projetons d'améliorer le bas-côté de la route entre le Bourg et la Bâte, un seul côté car l'autre est sur la commune de Rochefort !

Afin de renforcer la sécurité des piétons, nous allons étudier la faisabilité de la réduction de la vitesse rue du Lavoir à la Bâte, et travaillons sur le projet de mettre la totalité de la traversée des hameaux à la vitesse maximum de 30 km/h.

Profitons-en pour rappeler que, si une vitesse excessive dans la traversée d'un hameau donne une fausse impression d'efficacité, elle ne fait gagner que quelques secondes et peut mettre en danger la vie d'un piéton. C'est ainsi que l'on constate la multiplication des chicanes dans certaines communes.

Carte Nationale d'Identité

Pièces à fournir:

♦ Une copie intégrale de votre acte de naissance.

♦ Deux photos d'identité de format 3,5x 4,5 cm

♦ Un justificatif de domicile

♦ Votre carte nationale d'identité, s'il s'agit d'un renouvellement.

♦ Sa délivrance reste gratuite sauf en cas de non-présentation de la carte nationale d'identité (perte ou vol) en vue de son renouvellement, l'usager devra acquitter un droit de timbre de 25 euros. Pour plus de renseignements, adressez vous à la mairie.

Le passeport biométrique : sur rendez-vous

Pour la délivrance des passeports biométriques, les agents de la Mairie de Saint Arnoult-en-Yvelines vous accueillent uniquement sur rendez-vous. Cette organisation a pour but de réduire le temps d'attente à l'accueil et facilite la gestion des dossiers traités.

Rendez-vous : les lundis après midi de 13h30 à 17h45 les vendredis et samedis matin.

Contact : 01 30 88 25 30

♦ Un timbre fiscal, pour les passeports (86 € pour un majeur, 42 € pour les mineurs de 15 ans à 18 ans, 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans). Pièces à fournir : liste disponible en mairie

****

Journée Défense et Citoyenneté

Tous les jeunes de nationalité Française, filles et garçons âgés de 16 ans, doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales. Pour cela, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- carte nationale d'identité
- livret de famille des parents
- justificatifs de domicile (facture EDF/GDF, téléphone)

Une attestation de recensement vous sera ensuite remise. Cette attestation ou sa photocopie est indispensable pour être convoqué(e) à la Journée Défense et Citoyenneté, mais également pour s'inscrire aux différents examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique. Elle sera demandée pour l'inscription scolaire de tous les élèves âgés de 16 ans, que ce soit au collège ou dans les lycées.

Important ! Vous avez plus de 16 ans et vous n'êtes pas recensé, régularisez rapidement votre situation à la mairie de votre domicile. Votre demande sera prise en compte.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site web : defense.gouv.fr

Elections de décembre

Les élections régionales françaises de 2015 sont fixées au **dimanche 6 décembre 2015 (1er tour) et au dimanche 13 décembre 2015 (second tour)** afin d'élire les 14 conseils régionaux de métropole et d'outre-mer, pour un mandat de **six ans**.
Les régionales seront les dernières élections françaises, avant les présidentielles de 2017.
Il n'y aura pas d'élections nationales en 2016 en France.
Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées.

Mode de scrutin

Les conditions pour être élus aux régionales ne sont pas les mêmes que lors des départementales du mois de mars. Il s'agit d'un scrutin proportionnel à deux tours avec prime majoritaire.

1er tour

Les listes qui obtiennent plus de 10 % des suffrages exprimés au premier tour des régionales sont qualifiées pour le second tour.

2nd tour

La liste qui arrive en tête au second tour obtient automatiquement une prime majoritaire égale au quart des sièges au conseil régional en plus du nombre de sièges lié à son score. Le reste des sièges est ensuite réparti entre les listes ayant recueilli au moins 5 % des suffrages exprimés.

Le vote par procuration

Vous êtes indisponibles le jour des élections, pensez au vote par procuration. La formalité est simple pourvu que l'on s'y prenne à temps.
La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail. Elle peut être faite sur le formulaire cartonné de demande de vote par procuration disponible au guichet de l'une de ces autorités. Par ailleurs, il vous est désormais également possible de gagner du temps en préparant le formulaire depuis votre domicile. Ce formulaire est accessible sur http://service-public.fr/. Vous pouvez le remplir sur votre ordinateur puis l'imprimer et l'apporter au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

Le mandant doit se présenter personnellement muni d'une pièce d'identité en cours de validité et remplir le formulaire de la procuration. Celle-ci est ensuite adressée au maire. Le mandataire ne reçoit aucun avis ; il revient au mandant d'assurer l'information de son mandataire.

La gendarmerie de Saint-Arnoult-en-Yvelines : 20 rue Jean Moulin 78730 Saint-Arnoult-en Yvelines
Tél. : 01 61 08 32 30

Inscription sur les listes électorales

Cette année, les inscriptions sur le fichier électoral peuvent s'effectuer jusqu'au 30 septembre 2015. Cette inscription vous donnera le droit de vote pour les élections régionales du 6 et 13 décembre 2015.

Vous venez d'emménager à Longvilliers : votre inscription sur les listes électorales avant le 30 septembre prochain entraînera votre radiation sur votre ancienne commune de rattachement.

Pour vous inscrire, vous devez être âgé de plus de 18 ans, être de nationalité française et jouir de vos droits civils et politiques.

Les ressortissants de l'Union Européenne peuvent s'inscrire sur les listes électorales complémentaires pour pouvoir voter aux élections municipales et aux élections européennes.

Liste des pièces à fournir :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité,
- Un justificatif de domicile récent,
- Si vous habitez chez vos parents, une attestation sur l'honneur de ces derniers, établie sur papier libre, certifiant que vous résidez chez eux.

Rentrée scolaire 2015

La rentrée scolaire a eu lieu le mardi 1er septembre pour les écoles élémentaire et maternelle. Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h45 à 16h00.Les mercredis matin, de 8h30 à 11h30. Pas de cantine, ce jour-là.

Effectifs :
École maternelle : 44 enfants (13 Petite Section, 14 Moyenne Section, 17 Grande Section).
École élémentaire : 93 enfants (23 CP, 22 CE1, 13 CE2, 15 CM1, 20 CM2).

Enseignants :
École maternelle : Madame RIOM (Directrice) Petite Section et Grande Section, Mme MABIT (Petite Section et Moyenne Section).

Adresse du site de l'école maternelle : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Site de l'école maternelle : 0780833G@ac-versailles.frf

École élémentaire : Madame NEUILLY (Directrice) CP, Madame COUCHAUX CE1, Monsieur SAUREL CE2 CM1, Madame FAURE CM1 CM2.

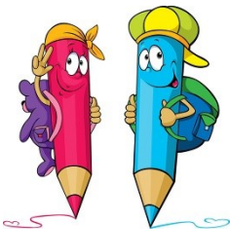

Adresse du site de l'école : http://www.ec-rochefort.ac-versailles.fr//

Site de l'école : 0780283j@ac-versailles.fr

BONNE ANNÉE SCOLAIRE A TOUS !!!!

Calendrier des vacances scolaires 2015 – 2016 - Zone C		
Académies concernées	Paris, Versailles, Créteil	
Rentrée scolaire des enseignants	Lundi 31 août 2015	
Rentrée scolaire des élèves	Reprise des cours : Mardi 1er septembre 2015	
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : Samedi 17 octobre 2015	Reprise des cours : Lundi 2 novembre 2015
Vacances de Noël	Fin des cours : Samedi 19 décembre 2015	Reprise des cours : Lundi 4 janvier 2016
Vacances d'hiver	Fin des cours : Samedi 20 février 2016	Reprise des cours : Lundi 7 mars 2016
Vacances de printemps	Fin des cours : Samedi 16 avril 2016	Reprise des cours : Lundi 2 mai 2016
Ascension 2016	Fin des cours : Mercredi 4 mai 2016 Reprise: Lundi 9 mai 2016	
Vacances d'été	Fin des cours : Mardi 5 juillet 2016	

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les élèves qui n'ont pas cours le samedi sont en congés le vendredi soir après les cours.

Les dates des vacances scolaires sont données à titre indicatif, sous réserve de changement.

Transport des collégiens

Pour les élèves inscrits au collège de Bonnelles ou au collège de St Arnoult-en-Yvelines, quelques imprimés vierges de carte Imagine'R sont à votre disposition en Mairie.
Vous devez :

- remplir cet imprimé le faire tamponner par le collège accueillant votre enfant, déposer une copie en Mairie,
- régler le montant de la zone 4-5 en prenant le tarif pour les non boursiers,
- envoyer l'imprimé et votre règlement à l'Agence Imagine'R 95905 CERGY PONTOISE Cedex en demandant une attestation de paiement. La commune prend en charge le coût du transport sur présentation de l'imprimé, l'attestation de paiement et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

Transport des lycéens

Des imprimés carte Imagine 'R sont également à remplir et à faire tamponner par le lycée.
Pour les lycéens, habitants à Longvilliers, la commune participe financièrement sur présentation du justificatif de paiement de cette carte Imagine'R, d'une copie de l'imprimé, d'un certificat de scolarité et d'un Relevé d'Identité Bancaire.

P.S: Pour remplir l'imprimé, il faut choisir deux zones obligatoirement. Cocher ZONE 4-5 pour les habitants de Longvilliers inscrits aux collèges et lycées de proximité.

Pour plus de renseignements, contactez la Mairie.

****

AMPLITUDES ET FRÉQUENCES

LIGNE 91.02

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Parc de Courtaboeuf
Premier départ	05h30	06h00
	21h00	21h00

Fréquence: toutes les 17 à 25 minutes de 06 h42 à 09 h10 et de 16h14 à 19h25.2 allers et 3 retours en milieu de journée.

	Dourdan	Orsay
Premier départ	07 h 00	09 h05
Dernier départ	19h15	19 h50

Fréquence: 2 allers-retours le matin, 2 allers-retours le midi et 3 allers et 4 retours l'après-midi.

LIGNE 91.03

- Lundi au vendredi

	Dourdan	Massy-Palaiseau
Premier départ	05h30	05h30
Dernier départ	21 h00	21 h00

Fréquence: de 6 à 15 minutes entre 06h00 et 09h30 et de 16h05 à 19h20. De 20 minutes à 60 minutes le reste du temps.

- Samedi

	Dourdan	Massy-Palaiseau
Premier départ	06h00	06h00
Dernier départ	21h00	21h00

TRANSPORTS EN COMMUN SUR VOTRE COMMUNE

Des usagers utilisent quotidiennement la station de bus "PLESSIS MORNAY" au parc relais pour se rendre à leur travail ou autres. Il est important de savoir que :

La ligne 91.02 dessert le parc de Courtabœuf et parfois la gare RER d'Orsay.

La ligne 91.03 dessert les gares de Massy Palaiseau (arrêt au pied de la passerelle).

Des plaquettes sont à disposition dans votre mairie.

Consultez le site de la Mairie de Longvilliers pour plus de renseignements :
http://longvilliers.free.fr

Etudiants

Vous vous apprêtez à choisir une orientation dans le cadre de votre poursuite d'études ? Vous avez besoin de conseils ? **L'ETUDIANT** vous propose les salons suivants :

Rencontres de l'Etudiant : Les formations et les métiers du Luxe
Le 7 novembre de 10h00 à 18h00
Cap 15, 3 quai de Grenelle, 75015 Paris

Salon Européen de l'Education - Salon de l'Etudiant

Du 19 au 22 novembre de 9h30 à 18h00.
Parc des expositions - Paris - Porte de Versailles - Pavillon 7/2 - Niveau 2
Quatre jours pour comprendre l'enseignement supérieur et choisir sa poursuite d'études.

Rencontres de l'Etudiant : Les formations et les métiers en tourisme, hôtellerie et restauration
Le 5 décembre de 10h00 à 18h00
Cap 15, 3 quai de Grenelle, 75015 Paris

Salon Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs de Paris
Samedi 12 de 10h à 18h et dimanche 13 décembre, de 10h à 17h.
VIPARIS, Espace Champerret - Hall A, Rue Jean Ostreicher, 75017 Paris
Le salon pour tout connaître des grandes écoles et de leurs concours d'accès.

Salon des Etudes et des Métiers d'avenir : Environnement et Développement durable
Les 12 et 13 décembre. De 10h à 18h le samedi et de 10h à 17h le dimanche.
VIPARIS, Espace Champerret - Hall B, rue Jean Ostreicher, 75017 Paris

Profitez du salon pour découvrir les nombreux métiers liés à l'environnement et au développement durable et échanger avec les professionnels.

Si vous désirez plus d'informations, connectez-vous sur le site www.letudiant.fr

****

Etudiants : tout savoir sur les aides au logement

Comment bénéficier des aides au logement de la Caf ? Quelles démarches en cas de colocation ? Quelles pièces doit fournir le bailleur ?

Vous êtes étudiant, locataire ou propriétaire, et vous préparez votre emménagement ?
Pour vous sur le site internet caf.fr :
- toutes les infos sur les aides au logement de la Caf ;
- les questions-réponses pour mieux vous guider ;
- et une estimation en ligne de vos droits aux aides au logement.

Faire ma demande en ligne caf.fr
=> Pratique : vous pouvez faire en ligne votre demande d'aide au logement !

Vous pouvez aussi télécharger les formulaires.

Nouveauté : la ligne directe des étudiants au 0 810 29 29 29*
Du lundi au vendredi, de 9h à 17h, les étudiants peuvent être conseillés sur leurs démarches concernant les aides au logement. Ce service téléphonique est national et accessible quel que soit le lieu de résidence.
* Prix d'un appel local depuis un poste fixe, hors surcoût éventuel depuis un mobile selon les opérateurs.

QUALITÉ de L'EAU à LONGVILLIERS (année 2014)

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium…)

Paramètres / Analyses	*Bouc étourdi	**Bourg - Petit Plessis - Reculet - La Bâte
Origine de l'eau **Gestion assurée par :**	Eau souterraine Forage de Longvilliers VEOLIA Eau Essonne	Eau souterraine Forage de Rochefort Syndicat des Eaux d'Ablis
Bactériologie *Absence exigée*	Eau d'excellente qualité bactériologique Tous les prélèvements sont conformes.	Eau d'excellente qualité bactériologique Tous les prélèvements sont conformes. Prélèvements : 8
Nitrates Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques.	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 19 mg/L Maximum : 20 mg/L Prélèvements : 6	Eau contenant peu de nitrates Moyenne : 11 mg/L Maximum : 13 mg/L Prélèvements : 5
Dureté Teneur en calcium et magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degrés français (°f).	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 28°f Maximum : 29°f Prélèvements : 6	Eau calcaire, aucune incidence sur la santé Moyenne : 31°f Maximum : 33°f Prélèvements : 5
***Fluor** Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau.	Eau très peu fluorée. Moyenne : 0,06 mg/L Maximum : 0,07 mg/L Prélèvements : 3	Eau très peu fluorée. Moyenne : 0,09 mg/L Maximum : 0,11 mg/L Prélèvements : 2
Pesticides Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou désherber. *Ne pas excéder 0,1 µg/L*	Eau conforme à la limite de qualité Classe C: la teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L Maximum : 0,05 µg/L. (déséthylatrazine) Prélèvements : 3	Eau conforme à la limite de qualité Classe C: la teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L Maximum : 0,03 µg/L. (déséthylatrazine) Prélèvements : 2

*Résultats d'analyses de 6 échantillons en production et de 3 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

** Résultats d'analyses de 5 échantillons en production et de 8 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

***Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés…) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

Site Internet de l'Agence Régionale de Santé (A. R .S) www.ars.iledefrance.sante.fr

(rubrique : santé publique/veille et sécurité sanitaire/santé et environnement/eau de consommation/ qualité en Ile de France/bilans par communes).

Forfait Gratuité Transport

- Grâce à la Région Île-de-France, les allocataires du RSA résidant en Île-de-France sous certaines conditions de ressources (votre revenu garanti doit être inférieur aux seuils définis par le STIF) peuvent bénéficier, ainsi que tous les membres de leur foyer, de la gratuité du transport.
- Les chômeurs, titulaires à la fois de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS) et de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C), peuvent en bénéficier également.
- Ce forfait permet de voyager gratuitement dans toute l'Île-de-France en donnant accès aux mêmes réseaux qu'un forfait Navigo (zones 1-5).

À savoir !

- Le Forfait Gratuité Transport est délivré exclusivement sur carte Navigo. Il est renouvelable tous les 3 mois, aussi longtemps que les droits sociaux sont reconduits.

Où l'obtenir ?

- Contactez l'Agence Solidarité Transport au 0800 948 999, du lundi au vendredi de 9h à 19h, muni de votre attestation CMU-C délivrée par les régimes d'assurance maladie, et de votre dernier relevé de situation Pôle Emploi, ou encore de votre numéro de la Caisse d'Allocations Familiales si vous êtes bénéficiaires du RSA.

L'appel est gratuit depuis un poste fixe.
Le site internet solidaritetransport.fr vous permet de simplifier vos démarches.

****

Situation d'alerte pour les prélèvements d'eau

Situation d'alerte pour les prélèvements d'eau dans la zone centrale du département des Yvelines et situation de vigilance sur le reste du département.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Compte tenu du déficit de pluies de juin, des températures élevées des dernières semaines et du faible impact des pluies orageuses du mois de juillet, la situation hydrologique se dégrade dans le département. La sécheresse du sol s'accentue et les débits des petites rivières sont faibles. Une sévérité accrue de cet étiage est à prévoir au cours de l'été.

De ce fait, les zones sud et est du département (zone 3, concerne Longvilliers) passent en situation d'alerte tandis que la situation de vigilance est annoncée sur le reste du département.

En application de l'arrêté cadre départemental du 2 juillet 2015 *définissant les mesures de limitation provisoire des usages de l'eau en situation de sécheresse dans les Yvelines […]* Ces mesures concernent principalement :

- des limitations horaires d'arrosage et d'irrigation ;
- des restrictions pour le lavage des véhicules, terrasses, voiries et façades ;
- des restrictions pour le remplissage des piscines et plans d'eau ;
- la fermeture de l'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert.

Ces mesures s'appliquent jusqu'au 31 octobre 2015. Elles seront renforcées et étendues si la situation l'exige ; à l'inverse, elles seront levées progressivement lorsque la situation s'améliorera durablement.

Mesures concernant :	Situation d'alerte
Remplissage des piscines privées	Interdit, sauf pour les chantiers en cours
Lavage des véhicules	Interdit sauf dans les stations professionnelles, et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou technique (bétonnières,...) et pour des organismes liés à la sécurité
Lavage des voies et trottoirs Nettoyage des terrasses et façades	Limité au strict nécessaire pour assurer l'hygiène et la salubrité publique
Arrosage des pelouses, espaces verts publics et privés et des terrains de sport	Interdit entre 10 h et 18 h
Arrosage des jardins potagers	Interdit entre 10 h et 18 h Goutte à goutte autorisé
Alimentation des fontaines publiques	Interdit pour les fontaines en circuit ouvert
Remplissage des plans d'eau	Interdit, excepté pour les activités commerciales ou les réserves servant à la défense incendie

CCAS de Longvilliers
Sortie des aînés

La sortie des aînés se déroulera le samedi 26 septembre 2015. Venez voyager dans le temps en partageant ensemble le plaisir d'un déjeuner, laissez-vous conter l'histoire du chemin de fer en découvrant, à bord du train de l'Eure, la beauté des paysages et des villages de la Normandie.

****

Lignes haut débit

L'accès au Très haut Débit est une priorité pour le Département des Yvelines. Cependant, son développement étant prévu à l'horizon 2020, un dispositif satellitaire a été mis en place de façon à offrir dès maintenant une solution acceptable aux usagers situés dans des zones dites « blanches ».

Une subvention de 400 € allouée aux fournisseurs d'accès Internet agréés, pour l'installation du kit satellitaire, couvre une partie des frais. L'abonnement restant à la charge de l'abonné : entre 29€ et 49€ par mois.

Ce dispositif est décrit sur le site www.yvelines.fr/satellite d'où l'on peut télécharger un dépliant et accéder au formulaire de demande. Pour tout renseignement : jlasne@yvelines.fr

****

Halte aux dépôts d'ordures pirates

Plusieurs dépôts d'ordures ont été récemment signalés dans différents hameaux de la commune. Même si rien ne peut indiquer qu'ils sont le fait d'habitants de Longvilliers, on ne peut manquer de s'insurger par les voies de notre revue municipale, contre ces actes anti civiques, d'autant plus regrettables qu'il est facile d'utiliser les services gratuits des déchetteries voisines ou de faire appel à l'enlèvement des objets encombrants.

Rappel : Déchèteries - Jours de fermeture des déchèteries de Saint Arnoult et Bonnelles

Déchèterie de Saint Arnoult : RD 988 Route d'Ablis - 78 730 - Tel : 01 30 41 41 33.

Fermée le mardi et le mercredi et le dimanche après-midi.

Déchèterie de Bonnelles : Route de Villevert - 78 660 - Tel : 01 30 88 46 15.

Fermée le lundi, mardi, dimanche.

Les déchèteries sont ouvertes en semaine de 9h00 à 12h45 et de 14h00 à 17h45, le dimanche de 9h00 à 12h45.

www.sictomregionrambouillet.com / www.sitreva.fr

Les Yvelines

Si la nouvelle appellation de la Communauté d'agglomérations, Rambouillet Territoires a été l'objet de débats passionnés et ne fait toujours pas l'unanimité, il est amusant de lire dans la très intéressante Histoire des Yvelines de François Boulet (Edition Les Presses Franciliennes, pages 126-9) les étapes de l'adoption du nom de notre département : les Yvelines. En voici quelques extraits.

« La création du département des Yvelines s'inscrit dans une politique volontariste gaulliste, d'aménagement du territoire, de rééquilibrage de la région parisienne, tendant à décongestionner Paris et sa proche banlieue, car la périphérie de la région parisienne subit un sous équipement administratif important.

L'aménagement de la région parisienne est considéré par le député Jean-Paul Palewski comme la « clé de voute » de l'aménagement du territoire, selon la déclaration du 11 juin 1964 à l'Assemblée nationale. » […]

« La création des nouveaux départements est décidée lors des deux réunions du Conseil des ministres le 6 et 28 mai 1964. » […]

« La carte contemporaine du département [Yvelines] est arrêtée en mai 1964. » […] Mais…

« La dénomination du nouveau département fait débat.

Jean-Paul Palewski est le père de la nouvelle dénomination du département. Début 1964, à l'issue d'une séance de l'Académie de Versailles - mais nous n'avons pas retrouvé son compte-rendu, Jean-Paul Palewski évoque les différents choix du nouveau nom du nouveau département, notamment « Département de Versailles ». Ce dernier obtient la faveur du président Charles de Gaulle et de son ministre des Affaires culturelles André Malraux. Mais nous trouvons également: « Seine-et-Oise Centre », « Seine-et-Oise Ouest », « Seine-et-Oise Sud », « Ouest-Paris» « Val-de-Gallie », « Val de Seine» ou « vallée de la Seine ».

Le poète Jehan Despert, estimant ces appellations trop restrictives ou technocratiques, souffle l'idée de choisir « Yveline », dénomination du massif forestier de Rambouillet d'où partent tous les cours d'eau ou château d'eau naturel (Vesgre, Vaucouleurs, Mauldre, Droue, Yvette, Rémarde). Et pour le rendre plus chantant ajoutez-lui un « s » conseille Jehan Despert; le « s » peut s'expliquer aussi par cette multiplicité de cours d'eau. L'idée du poète est lancée et convainc l'homme politique. Premier orateur inscrit dans le débat à l'Assemblée nationale, Jean-Paul Palewski défend par un amendement la nouvelle appellation au pluriel des «Yvelines» le 11 juin 1964. Les arguments du député Palewski du 11 juin 1964 doivent être connus : « ... *il est d'usage en France de donner aux départements le nom d'un accident géographique de leur territoire. Le Val d'Oise, l'Essonne sont de bonnes appellations ; il n'en est pas de même pour le département central de Seine-et-Oise. Géographiquement, il est caractérisé par la présence de forêts qui allaient jadis de Rambouillet au Louvre : les Yvelines ;* ce *qu'il en reste mérite de donner son nom au département. Versailles a un passé suffisamment prestigieux comme ville pour qu'il ne soit pas nécessaire de baptiser ainsi le département* ». Mais cet amendement est rejeté dans un premier temps; l'Assemblée nationale préfère semble-t-il Val-de-Seine, provoquant un beau tollé dans le département de Seine-Inférieure. Par la suite, le Sénat remet tout en question ; à la faveur d'une deuxième lecture devant les deux assemblées, grâce à la ténacité de Jean-Paul Palewski, le nom des Yvelines l'emporte".

Il y a un siècle à Longvilliers

A l'occasion des journées du Patrimoine de 2014 nous avions évoqué comment la Grande Guerre s'était imposée dans la vie des Longvillageois. Dès les débuts du conflit, on pouvait lire dans les comptes rendus des Conseils municipaux des réponses aux appels fréquents aux agriculteurs émanant de la Préfecture : inventaires des ressources en main d'œuvre pour assurer les moissons, recensements des céréales disponibles et réquisition des chevaux afin d'alimenter et d'aider les troupes mobilisées au front.

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-OISE — DIVISION

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Versailles, le 11 AOUT 1914 19

Monsieur le Maire,

Pour me permettre de renseigner M. le Ministre de la Guerre sur l'approvisionnement en avoine du camp retranché de Paris, je vous prie de me fournir d'urgence en ce qui concerne votre Commune les renseignements ci-après :

Quantité d'avoine { sur pied / fauchée mais non battue / prête à être livrée

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Préfet,

Outrand,

Bien qu'éloignée du théâtre des affrontements, notre région participa avec ses moyens au support de notre armée. Cette dernière vivait alors la transition de la traction à cheval vers les véhicules automobiles, aussi la conduite d'un engin à moteur n'était pas une aptitude aussi répandue que de nos jours. C'est ainsi que la poterie de La Bâte, désaffectée en 1914, fut transformée en une école de conduite de camions et chars d'assaut. Des cartes postales de l'époque témoignent de cette activité.

Longvilliers (La Bâte) l'école automobile dans la tuilerie de Pourtalès

LA BÂTE (S.-et-O.). — École Automobile.

LA BÂTE (S.-et-O.). — École Automobile.

En 1916, non loin de Longvilliers, en la commune de Sainte-Mesme au lieu-dit de Villelebrun les missionnaires de la Mission étrangère louèrent leurs locaux à l'armée. Ce fut un important centre d'instruction militaire, une école de conduite des poids lourds .

SAINTE-MESME. - 19e Train des Equipages

SAINTE-MESME. - Ecole - 13e d'Artillerie - 3e Cie - Réserve générale des Poids Lourds

Vue générale du Cantonnement (côté Nord)

Forêt de Dourdan

Les cartes de rationnement

Le ravitaillement des troupes, combiné aux manques de main d'œuvre dans les campagnes, imposèrent de sévères restrictions de nourriture. Aussi la Grande guerre verra-t-elle l'utilisation des cartes d'alimentation pour le rationnement du pain et du sucre, dispositions qui perdurèrent jusqu'en 1920.

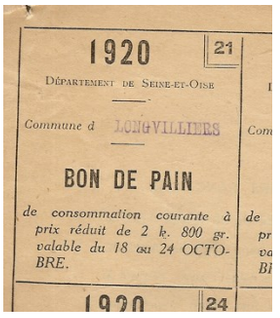

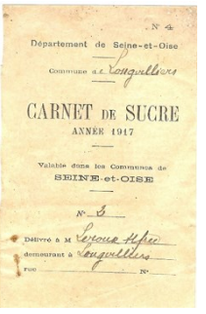

L'entrée en guerre des Etats-Unis

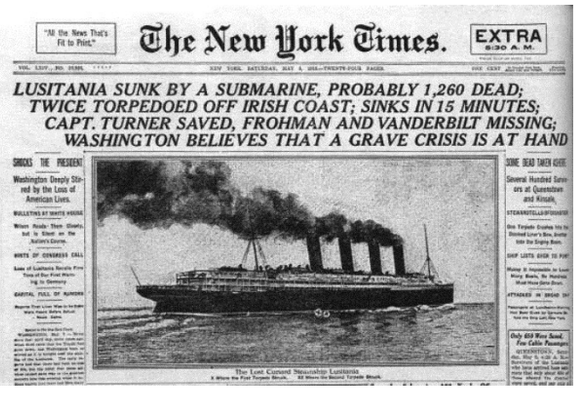

En 1917, les Etats-Unis entrent en guerre. Deux événements emportèrent la décision : le torpillage du Lusitania par un sous-marin allemand le 15 mai 1915 et l'information interceptée selon laquelle l'Allemagne incitait le Mexique à attaquer les USA.

Des officiers américains, en formation seront logés à La Bâte, ainsi qu'en témoigne une lettre adressée au Maire de Longvilliers sollicitant une carte de pain et de sucre pour chacun des officiers détachés à la « T.M.IHM de La Bâte [qui] sont dans l'obligation de prendre leurs repas dans les limites de votre commune »

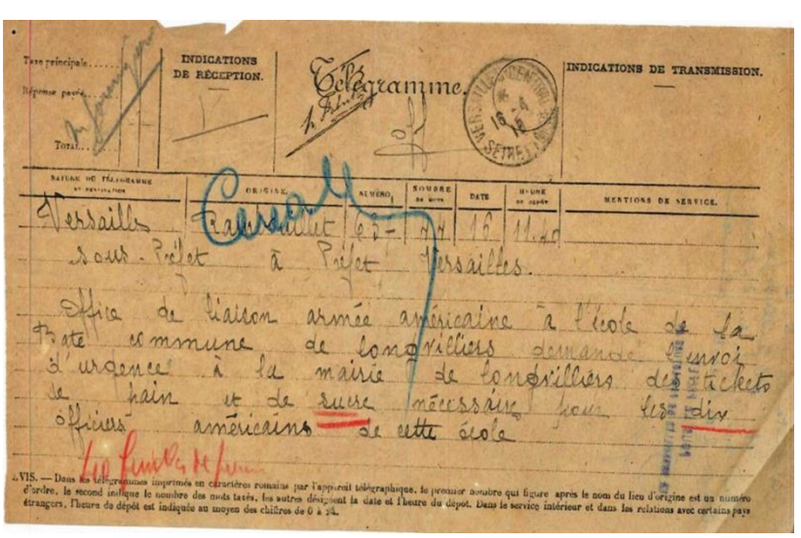

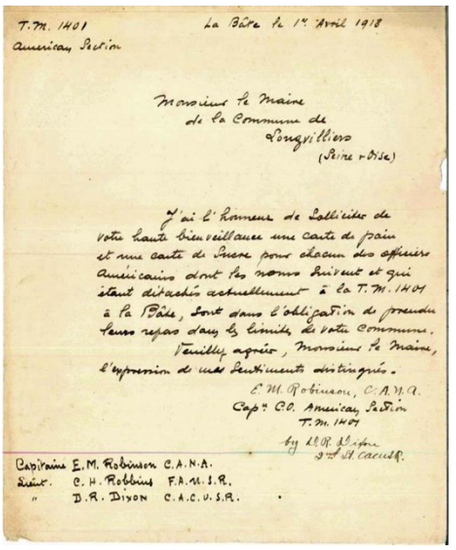

Juridique

Ce qu'il faut savoir…..

Les missions du notaire…...

Pour être valable, toute vente immobilière doit passer devant un notaire, officier public agissant pour le compte de l'Etat. Ce dernier, souvent décrié, reste le garant de la sécurité juridique de la transaction immobilière. Ses missions en clair…

Professionnel libéral, mais aussi officier public mandaté par l'Etat, le notaire intervient pour valider la légalité de toute transaction immobilière, aussi bien dans la vente d'un logement que dans sa construction. S'il n'est pas obligatoire de signer l'avant-contrat de vente devant le notaire, son intervention est, en revanche, incontournable pour signer l'acte définitif. Cet officier ministériel sera chargé de rédiger cet acte et de l'authentifier. C'est donc un passage obligé, si vous envisagez d'acheter un terrain, une maison ou un appartement. Ses champs d'intervention sont nombreux. Ce dernier va tout d'abord prendre en charge la vérification de tous les documents nécessaires à la réalisation d'une vente en bonne et due forme. Il va ainsi éplucher les différentes pièces, tels que les renseignements portés en matière de superficie (loi Carrez) ou les expertises obligatoires (diagnostic énergétique, plomb, amiante, termites, ...).

Le notaire, garant de la transaction immobilière.

Le notaire doit également se pencher sur diverses informations juridiques et d'ordre administratif. Il vérifie, par exemple, la réelle disponibilité du bien. Celui-ci peut en effet être déjà hypothéqué ou tombé, pour un terrain, sous la coupe d'un droit de préemption des pouvoirs publics. Le notaire s'acquitte de démarches telles que la mise en place d'une hypothèque, dont il avance les frais. Après avoir vérifié l'exhaustivité du dossier, il convoque vendeur et acheteur pour la signature de l'acte de vente définitif. Il rédige alors l'acte final, enregistre la transaction et la signale aux services cadastraux. Notez que le notaire conserve une copie de l'acte définitif, en cas de litige. Sachez qu'au-delà de ces interventions, le notaire joue également un rôle de conseil. Il peut ainsi proposer des biens à l'achat ou à la vente, en rechercher, et faire visiter ceux dont il assume la gestion. Mais son rôle est avant tout d'apporter à l'acquéreur une sécurité absolue. Sa responsabilité peut être engagée pour des erreurs de rédaction ou des manquements à son devoir de conseil.

Notaire

Mission locale intercommunale de Rambouillet

Mission locale intercommunale
19 rue de Clairefontaine
78120 Rambouillet
Tél. : 01 34 83 34 12
www.mission-locale-rambouillet.fr
Du lundi au vendredi 9h | 12h - 14h | 17h (16h le vendredi)

La Mission Locale peut vous accompagner dans l'élaboration ou la confirmation de votre projet professionnel. Elle propose un atelier appelé POP, Parcours d'Orientation Professionnel, qui vous permettra de mieux vous connaître en définissant vos centres d'intérêt, vos savoir-faire, vos qualités et vos motivations mais aussi de mieux connaître les métiers et leurs caractéristiques. Vous pourrez tester concrètement un métier en effectuant un stage dans une entreprise ou dans un centre de formation. Le POP peut se dérouler en groupe ou de façon individuelle.
N'hésitez pas à en parler avec votre conseiller qui saura vous guider !
La prochaine session de POP Collectif aura lieu à partir du 14 septembre 2015.

Agenda

Mardi 8 septembre 2015 «Forum de l'emploi »10h / 17h
A l'occasion de ce premier forum pour l'emploi organisé par la Cellule Emploi municipale et départementale de Saint- Rémy-lès-Chevreuse, rencontrez des entreprises du secteurs privé et public.
Des mini-conférences seront organisées à 10h30 et 15h sur les services d'aide à la personne, à 11h30 sur le thème de l'emploi et du handicap, à 14h sur la création d'entreprise.
Espace Jean Racine
1 rue Ditte 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse
Entrée libre, munissez-vous de CV Renseignements au 01 30 47 48 41

Vendredi 18 septembre 2015 «Grand Forum de rentrée»
A partir de 9h30. C'est la rentrée mais il n'est pas trop tard pour trouver une formation en apprentissage, il reste encore des places dans les CFA dans des domaines très variés.
Mission Locale de Saint-Quentin en Yvelines et des Environs
Z.A du Buisson de la Couldre, 1 rue des Hêtres 78190 TRAPPES
Entrée libre, munissez-vous de CV Renseignements au 01 30 80 06 03

Dès le mois de septembre 2015 «Les chroniques radio de la Mission Locale »
Retrouvez de nouvelles chroniques sur la radio locale RVE 103.7, du lundi au vendredi entre 12h30 et 13h et entre 16h30 et 17h.
Tapez « Mission Locale Rambouillet » dans votre barre de recherche Facebook.

PRÉSENTATION des SERVICES

proposés par l'A.D.M.R. de Saint-Arnoult-en-Yvelines

(Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural)

et APPEL aux NOUVEAUX MEMBRES BENEVOLES

C'est encore chez soi qu'on est le mieux, entouré de ses proches et dans un environnement familier.

Les différentes activités de l'A.D.M.R. permettent aux familles, aux personnes isolées, âgées, handicapées ou momentanément dépendantes, de bien vivre chez elles en leur apportant un service de qualité adapté à leurs besoins et leurs attentes. Notre association intervient sur les 17 communes du Canton de Saint Arnoult En Yvelines.

Service de Soins Infirmiers A Domicile (S.S.I.A.D.) :

Le S.S.I.A.D. assure, sur prescription médicale, **des soins infirmiers et d'hygiène aux personnes âgées, malades ou dépendantes**. Son équipe est composée de 2 infirmières et 13 aides-soignantes.

La prise en charge est assurée à 100% par les régimes d'assurance maladie.

Sa vocation est :

- D'éviter l'hospitalisation des personnes âgées lors de la phase aiguë d'une affection,
- De faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation,
- De prévenir ou retarder un placement en institution.

Ces démarches sont réalisées en collaboration étroite avec la famille, l'entourage habituel de la personne (médecin, infirmière, aide à domicile…) ***Renseignements : 01 30 59 35 90***

Service de portage des repas à domicile :

Doté d'un **véhicule réfrigéré** répondant strictement aux normes sanitaires en vigueur, l'A.D.M.R. contribue à apporter la **garantie d'un équilibre alimentaire auprès des personnes ne pouvant plus ou ne souhaitant plus cuisiner**.

En 2014, près de 7800 repas ont ainsi été livrés à domicile, du lundi au vendredi, incluant les repas des weekends & jours fériés.

La demande doit être effectuée 48h avant la mise en place du service. Le tarif est de 9€ par repas livré en liaison froide (barquettes filmées à réchauffer). Déduction fiscale du service.

Renseignements : 01 30 59 39 44

Service ENTRAIDE :

Aide-ménagère → possibilité de prise en charge financière selon les ressources par le Conseil Général et certaines mutuelles. Déduction fiscale.

Petit bricolage (échange d'ampoules, pose de barres de maintien…) → effectué par nos bénévoles.

Equipe spécialisée 'Maladie d'Alzheimer' → mise en relation avec l'antenne CATALPA de Rambouillet.

Renseignements : 01 30 59 39 44

Service téléassistance FILIEN :

Assistance, écoute et sécurité des personnes. Installation dans les 48 heures. Tarif : 27, 50 € par mois.

Déduction fiscale de 50 % et prise en charge par certaines mutuelles.

Au-delà de ces prestations de services, l'A.D.M.R. organise et propose également des manifestations (Goûter - spectacle pour les personnes prises en charge par le S.S.I.A.D., les abonnés à la téléassistance et les bénéficiaires du portage de repas à domicile; ou encore des actions de communication lors des forums des associations des communes du canton).

Grâce à ces événements, l'A.D.M.R contribue ainsi à **instaurer de vrais moments de partage**, et permet dès lors de **lutter contre l'isolement des personnes âgées et dépendantes**.

Le **dynamisme** de l'A.D.M.R. est reconnu tant dans son engagement en termes de **prestations de service**, que dans **sa proximité humaine, son esprit d'ouverture aux autres et ses valeurs de partage**. Des valeurs sur lesquelles les personnes dans le besoin et leurs proches peuvent se reposer pleinement.

Enfin, que serait une association sans ses membres bénévoles !?!

Aussi, si vous aspirez à consacrer un peu de votre temps libre au service de votre prochain, à rencontrer et échanger au sein de cette association au bel esprit de cohésion, **n'hésitez pas à vous renseigner auprès de l'A.D.M.R. !**

Bibliothèque

Horaires

Lundi : 9h / 12h (sauf vacances scolaires)

Mardi : 9h / 12h – 16h30 / 18h30

Mercredi et Samedi : 14h30 / 18h

Contact

2, Chemin sous la Ville

Tél: 01 30 88 40 62

bib.rochefort@wanadoo.fr

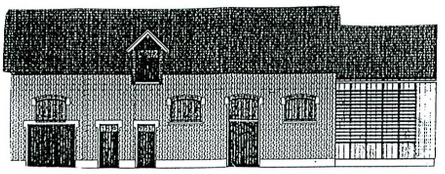

Tarifs 2015

Adhésion individuelle : 20 €

Adhésion Famille : 25 €

Photocopies et Impression Internet : 0,20 €

A ne pas manquer, le **vendredi 9 octobre à 20 h 30.**

Cette année, nous avons le plaisir de vous proposer un spectacle (chant et piano) autour des **Contes libertins de La Fontaine.**
Jean-François Novelli, ténor accompagné de son pianiste, met en scène avec beaucoup de talent et d'humour la langue riche et musicale de La Fontaine.
Une très belle soirée en perspective !
Après le spectacle, vous pourrez rencontrer les artistes autour d'un buffet.
Réservation indispensable ! (dès maintenant si vous le souhaitez, nombre de places limitées).

MICRO-CRÈCHES Spécial « rentrée »

La communauté d'agglomération dispose de 5 micro-crèches sur son territoire : à Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Orcemont, Sonchamp ainsi qu'à Rambouillet. Le fonctionnement de ces établissements est assuré par La Maison Bleue dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

Le Centre intercommunal d'action sociale de Rambouillet Territoires est en charge du suivi administratif de la DSP et du suivi des pré-inscriptions. La dernière commission d'attribution des berceaux s'est réunie le 10 avril : 13 « nouvelles » places ont été attribuées aux habitants du territoire. À ce jour, les familles dont les dossiers sont passés en commission d'attribution qui n'ont pas pu bénéficier de places sont mises sur liste d'attente.

Nouveauté: À compter du 1er septembre, les micro-crèches de Clairefontaine-en-Yvelines, Orcemont, Sonchamp et La Boissière-École proposeront un service d'accueil occasionnel.

Cela va permettre aux familles de confier ponctuellement leurs enfants à des professionnels de la petite enfance (en fonction des possibilités d'accueil).

Le personnel des micro-crèches peut également contacter les familles qui se sont manifestées pour leur proposer un accueil à la journée quand une place se libère.

Information travaux: Une 6e micro-crèche devait ouvrir ses portes à Raizeux. L'année dernière, un mur du bâtiment en cours de rénovation s'était effondré. Après expertise, le chantier a pu reprendre le 9 juin. Les premiers travaux consistent à renforcer les fondations de la bâtisse. Nous vous communiquerons ultérieurement la date d'ouverture de l'établissement.

Plus de renseignements auprès de Frédérique Muller, Coordinatrice des projets petite enfance

Tél: 01 34 57 58 85 - E-mail - www.rt78.fr

Le Service communication

communication@pfy.fr - 01 34 57 58 82 ou 01 34 57 58 30

1 rue de Cutesson - BP 40036 - 78511 Rambouillet Cedex

RAMBOUILLET TERRITOIRES

Un air de fête à l'école !

En dépit du Plan Vigipirate ayant marqué cette année scolaire, les « Amis des Écoles » (A.M.E.), ne se sont nullement découragés, ni démotivés, en continuant de proposer des événements festifs pour les enfants des écoles maternelle et primaire et leurs familles : Fête de Noël avec soirée repas, Fête de Printemps organisée conjointement avec les enseignants, goûters de saison à la sortie des écoles, … et enfin la Fête de fin d'année des Ecoles maternelle et primaire.

Cette Fête de fin d'année a présenté un caractère particulier à bien des égards :
En effet, habituellement la Fête des Ecoles se tenait dans le bourg de Longvilliers. Mais, en raison du Plan Vigipirate, la Fête a pris place ce samedi 20 juin au sein de l'Ecole Elémentaire de Rochefort en Yvelines. Un cadre inhabituel, mais semble-t-il bien apprécié de tous. Un retour en enfance également pour parents, grands-parents !...
Les « AME » tiennent à remercier chaleureusement le Syndicat Intercommunal des Ecoles de Longvilliers et Rochefort d'avoir autorisé l'Association à s'installer dans l'enceinte de l'Ecole Primaire, un sésame sans lequel la Fête n'aurait pu avoir lieu. Toute notre gratitude également à l'attention de Mme Neuilly pour sa présence, son soutien, ainsi qu'auprès des équipes pédagogiques qui ont su s'adapter à cette situation nouvelle.
Le spectacle, préparé avec beaucoup d'application par les enfants et leurs enseignants, proposait danses, chants et acrosport. Quel bonheur que de voir tous ces enfants heureux devant l'audience nombreuse et sous un beau soleil !
A l'issue du spectacle présenté par les enfants, les « AME » vous conviaient à un apéritif, suivi d'un déjeuner pour les familles ayant opté de rester sur place et de profiter au maximum de cette Fête.
Des glaces mais aussi de nombreux gâteaux confectionnés par des mamans (merci à toutes ces mamans qui ont pris le temps de pâtisser !) attendaient les gourmands, qu'ils soient petits ou grands.
Puis, l'après-midi, les enfants ont eu le loisir de s'adonner à différentes animations telles que chamboule-tout, courses en sacs, pêche à la ligne…
Cette fête fut aussi riche en émotion, puisque marquée par le départ en cette fin d'année scolaire de deux enseignantes ayant formulé des demandes de mutation : Laure LAMOTHE à l'Ecole Maternelle et Marie FRANCOIS à l'Ecole Elémentaire.
Enfants, enseignants, équipes pédagogiques, parents, … tous étaient émus de dire au revoir à « leurs » maîtresses. Les « AME » remercient très sincèrement Laure Lamothe et Marie François pour leur dévouement, leur professionnalisme ainsi que leur gentillesse; et leur souhaitent une très belle continuation dans leur nouveau lieu d'affectation respectif.

Les « A.M.E. », réunissant des **parents bénévoles** ayant à cœur d'**organiser des manifestations tout au long de l'année scolaire au profit de nos deux écoles,** tiennent à exprimer **leur reconnaissance envers toutes les familles qui participent fidèlement à ces événements, apportant ainsi leur contribution financière à l'Association et donc aux enfants.**
L'Association renouvelle **sa quête de bénévoles :** n'hésitez pas à vous renseigner et à la rejoindre !

Rendez-vous le vendredi 25 septembre à 20h30, lors de l'Assemblée Générale annuelle (élection du nouveau bureau, bilan de l'année écoulée, mise en place du calendrier des festivités pour 2015-2016.).

Coordonnées de l'Association : amis-des-ecoles@outlook.fr

Journées du patrimoine 2015

Eglise de Longvilliers

Samedi 19 septembre de 10h à 18h

dimanche 20 septembre de 10h à 15h

Venez redécouvrir les industries et artisanats qui ont jadis prospéré dans nos hameaux. Exploitant les ressources géologiques de la région, tuileries et faïenceries travaillaient l'argile, perpétuant une longue tradition aujourd'hui oubliée, alors que, non loin, des carrières de grès fournissaient les pavés de Paris.

Une exposition et un diaporama feront revivre ces activités du passé.

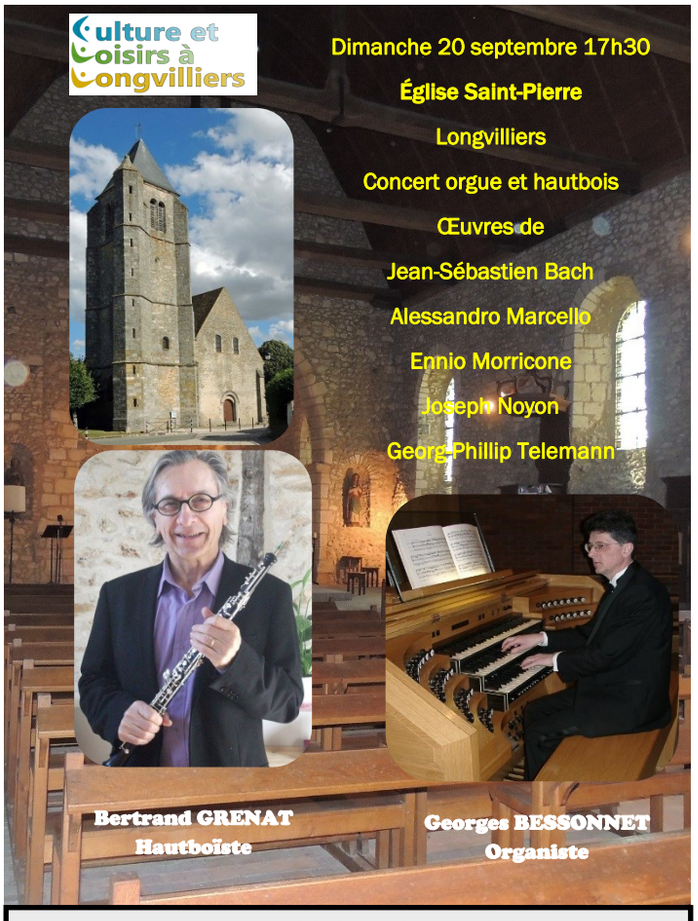

Adultes : 12 € , enfants : 6 €

Conférences au Château du Marais

Samedi 19 septembre 2015 à 15h.

DIAPORAMA

« *Image du Hurepoix»*

Cinq années à la recherche de la beauté en Hurepoix

Photographies de Jean-Maurice SATTONNAY

Dimanche 20 septembre 2015 15h.

« *L'Impératrice Eugénie,*

ses Dames du Palais et ses Dames d'Honneur»

Georges LEFAIVRE

Dimanche 18 octobre à 15h.

« *Le Comte Louis d'Affry (1743-1810)*

Un regard sur les relations franco-suisses à la charnière entre deux époques.
Louis d'Affry, fils du colonel des Gardes Suisses, premier président de la Suisse en 1803,
était un grand ami de Madame de La Briche. »

Monique von WISTINGHAUSEN

CHATEAU DU MARAIS,

21 rue du Marais, 91530 LE VAL SAINT GERMAIN

Culture et Loisirs à Longvilliers

Programme du 3ème trimestre 2015

- Le dimanche 20 septembre – Journée du Patrimoine
  Concert du Patrimoine dans l'église Saint Pierre

- Dimanche 4 octobre : vide grenier, route de Rochefort, en face de la Mairie
Renseignements au : 06 13 01 28 94

- Le vendredi 04 et samedi 05 décembre – participation au Téléthon

Renseignements sur le programme au 06 13 01 28 94 ou cultureetloisirsalongvilliers@gmail.com

****

L'Union Rochefort-Longvilliers—Activités de septembre-décembre 2015

Samedi 12 septembre:	Forum des associations
Dimanche 13 septembre:	Goûter au jardin partagé
Jeudi 24 septembre:	Culture et Découverte - Moret sur Loing
Vendredi 2 ou 9 octobre:	Poésie et chansons - Rentrée à la bibliothèque
Jeudi 15 octobre:	Culture et découverte - Cité Universitaire et Parc Montsouris
Vendredi 20 novembre:	Culture et découverte - Ministère des Finances et Sénat
Vendredi 28 novembre:	Soirée festive pour les 90 ans de l'Union

****

Informations paroissiales

Agenda paroissial à partir de septembre 2015 :

Groupement paroissial de St Arnoult
81 rue Charles de Gaulle 78730 Saint Arnoult-en-Yvelines
Tél : 01 30 41 20 20
Adresse mail : *paroisse.saint-arnoult@wanadoo.fr*

Le « Liens Fraternels » est disponible à la Boulangerie de Rochefort-en-Yvelines. Il vous donne toutes les informations sur les actions du Groupement paroissial de St Arnoult.

A retenir :
Dimanche 6 septembre 2015 à 11h00 à l'église de Rochefort : **messe de St Gilles**

Samedi 12 septembre : **pèlerinage de St Arnoult à Ponthévrard**
départ à 16h00 devant Point P à St Arnoult
18h00 : messe à l'église de Ponthévrard

Calendrier des messes à l'église de Longvilliers :
Messe à 18h00, le 2ème et 4ème samedi du mois, à partir du 1er novembre (Toussaint) jusqu'au dimanche des Rameaux.
En dehors de cette période, la messe a lieu à l'église de Rochefort (même calendrier).

Renouée du Japon

Bien avant d'avoir été classée comme plante invasive, la renouée du Japon (*Reynoutria japonica)* était recherchée pour ses multiples propriétés. Cette plante herbacée très vigoureuse est originaire de Chine, de Corée, du Japon et de la Sibérie. Elle est cultivée en Asie où elle est réputée pour ses propriétés médicinales. Naturalisée en Europe et en Amérique, elle y est devenue l'une des principales espèces invasives ; elle est d'ailleurs inscrite à la liste de l'Union internationale pour la conservation de la nature des 100 espèces les plus préoccupantes.

Les jeunes pousses sont consommées crues ou cuites. Au printemps, les jeunes pousses, semblables à celles du bambou, sont cueillies avant que la tige et les feuilles ne se séparent. La forte teneur en acide oxalique en limite la consommation. Elles servent dans la pharmacopée traditionnelle orientale pour amollir les selles et faciliter l'évacuation urinaire. Les jeunes feuilles malaxées sur des éraflures qui saignent stoppent l'hémorragie et calment la douleur.

Pourquoi la Renouée du Japon pose-t-elle problème ?

Parce qu'elle risque d'envahir votre jardin, puis les terrains limitrophes.
Sa croissance est très précoce et très rapide : elle concurrence la végétation en place lorsqu'elle devient un massif en l'étouffant, car ses rhizomes (racines) sécrètent des toxines pour les autres plantes.
Le massif de Renouée du Japon peut constituer un mur végétal de plus de 2m de hauteur par ailleurs peu esthétique en hiver.
Parce que sa puissance de dissémination est incroyable.
Ses rhizomes ont de fortes capacités de résistance: un fragment gros comme une bille peut reconstituer un massif même après10 ans de latence. Elle se bouture très facilement à partir de petits fragments de tige.

Que faire ?

Aucune technique d'éradication définitive de la renouée du Japon n'existe ! Les produits chimiques phytosanitaires se sont révélés insuffisants pour la détruire.
Pour limiter la pollution des cours d'eaux, le Syndicat de l'Orge déconseille vivement l'usage de produits pesticides contre la renouée du Japon.

Deux cas :

1. **Vous découvrez un petit massif dans votre jardin. Retirer la plante pour éviter son installation.** Travaillez avec soin pour ne pas disséminer des morceaux de rhizome aux alentours (1 cm^3 suffit à recréer un massif),
2. **Vous avez un massif bien constitué. Ne pas disséminer la plante. Essayer de la contenir et de l'affaiblir en** mettant en place une plante concurrente. Quelques suggestions : Planter autour du massif, voire dans le massif quand c'est possible, des plantes arbustives ombrageantes à développement précoce et rapide (saule, sureau, noisetier par exemple) à 4 pieds/m^2.

Source Wikipedia et les documents du PNR

Amateurs de beaux jardins

Pour découvrir les jardins des Yvelines : « **Paroles de jardiniers** », du 8 au 30 Septembre 2015.

Pour tous renseignements : tourisme@yvelines.fr et 01 39 07 71 22.

Pour connaître les « **Secrets de jardins** » en Essonne qui se dérouleront les 3 et 4 Octobre 2015.

Pour tous renseignements : www.tourisme-essonne.com et 01 64 97 35 13.

Saint-Jean-de-Beauregard

Cette année, la fête des plantes à Saint-Jean-de-Beauregard aura lieu les 25, 26 et 27 Septembre.

****

Rando Challenge® Découverte & Expert- Dimanche 27 septembre 2015 à Dourdan

Très attendu et apprécié par les passionnés de randonnée mais également par les familles et les sportifs, le Rando Challenge® est un **rallye pédestre ludique et culturel**.

Les équipes sont composées de 3 à 5 participants. Le principe est simple, chaque équipe part avec une carte, un temps à effectuer (pas plus, pas moins !) et doit rechercher des balises pour répondre correctement à l'ensemble des questions. Ces questions (de type QCM) portent sur le patrimoine, la flore, la faune, l'histoire locale ou encore l'observation.

Deux épreuves Découverte & Experte sont proposées cette même journée :

• **Le parcours Découverte de 7 à 11 km** est accessible à tous par équipe de 3 à 5 personnes. Il est balisé sur le terrain et tracé sur la carte remise au départ. La participation est de 10€ / équipe.
• **Le parcours Expert de 16 à 20 km** est réservé aux licenciés. L'itinéraire est également tracé sur la carte, mais le parcours, la recherche des bornes et les questions sont plus difficiles. En équipe de 3 personnes, c'est l'épreuve qualifiante pour la Coupe de France. La participation est de 16€ / équipe.

Informations pratiques :
Inscription avant le 14 septembre, nombre de places limité, la fiche d'inscription est disponible sur : **www.cdrp91.com**
Plus d'informations : Tél. : 06 76 83 32 10 - Email : cdrp.essonne@gmail.com

****

Chasse : Arrêté Préfectoral

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La période d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée du **20 septembre 2015 à 9h au 29 février 2016 à 18h**. Des restrictions sont appliquées pour certaines catégories de gibier. Le document complet est consultable en Mairie.

Quand Longvilliers fait son cinéma !

Le mois d'avril 2015 a vu deux tournages de films à Longvilliers :

Un long-métrage " La Vache ", du réalisateur Mohamed Hamidi avec Djamel Debouzze, Lambert Wilson et Fatsah Bouyahmed.

Une série télévisée "Alice Nevers, le juge est une femme " pour TF1, avec comme acteurs principaux Marine Delterme et Jean-Michel Tinivelli.

" La Vache "

En quelques mots, le scénario : un homme simple, est sujet de toutes les railleries dans son village d'Algérie. Pour lui, sa vache, Jacqueline, est la plus belle et il rêve de la faire concourir au salon de l'agriculture à Paris. Il va partir avec sa vache, à pied sur les routes de France…

Pendant trois jours, des scènes du film ont été tournées à Longvilliers. David Alexandre, agriculteur Longvillageois bien connu, a accepté de fournir tracteur et remorque et d'être figurant ainsi que d'autres Longvillageois.

Le tournage a fait la une de " Toutes les Nouvelles " du 15 avril 2015 !

" Le juge est une femme "

Pendant une semaine les équipes de production ont tourné au Haras des Sables, des scènes de ce nouvel épisode, dont l'intrigue se déroule chez un éleveur de chevaux.

Le tournage s'est ensuite poursuivi au Palais de Justice de Paris.

Cet épisode a été diffusé le 11 juin 2015 sur TF1.

Le tournage a également fait l'objet d'un article dans le même journal.

Photos publiées dans " Toutes les Nouvelles "du 15/04/2015.

Ça s'est passé à Longvilliers

Commémoration du 8 mai 2015

Fêtes des voisins

Cette année encore, les fêtes des voisins ont réuni de nombreux participants, en midi ou en soirées. Selon les dates, beau temps ou intempéries ont ajouté leurs notes de convivialité.

Ça s'est passé à Longvilliers

Nettoyage de Printemps

Expo sculptures

L'exposition des œuvres de Christiane Hess et Jacqueline Daële, le 31 mai dernier a connu un vif succès. La qualité des sculptures et les explications pédagogiques des artistes ont intéressé petits et grands. Bravo !

Sortie des 5 CCAS - Meaux

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête des écoles Rochefort / Longvilliers - Samedi 20 juin 2015

Ça s'est passé à Longvilliers

Fête de Longvilliers - Samedi 20 juin 2015

Gala des Prom's (classe de CM2) à Morsang

Départ de Mme Lamothe (école maternelle) et Mme François (école élémentaire)

La faïencerie des Yvelines - Hameau de La Bâte - Longvilliers

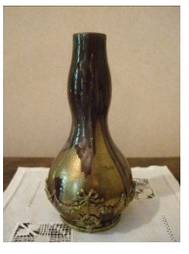

Comité de rédaction

Gaëlle Gilet
Jeanne Lassimouillas
Chantal Lefèvre
Martine Meunier
Martine Palfray
Marc Alles
Patrice Canal
Pascal George
Michel Lecacheux

Crédits photos :

Nathalie Granjou, Chantal Lefèvre, Marc Alles, Patrice Canal, Alain Palfray

Nous avons le plaisir de vous présenter ce numéro de « Vivre à Longvilliers » entièrement conçu et réalisé par l'équipe du bulletin municipal.